



Ce qui nous préoccupe...



Rapport annuel 2004-2005
Conseil Régional de l'Environnement de
la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

Table des matières

Mot du président du conseil d'administration.....	4
Mot de la directrice.....	5
Organigramme.....	6
Profil du CREGÎM.....	7
Rapport d'activités.....	9
Plan d'action 2003-2004.....	17
Rapport financier annuel.....	20
Rapport des vérificateurs.....	21
Code d'éthique des administrateurs.....	30

1-877-534-4498

cregim@globetrotter.net

RAPPORT ANNUEL

2004-2005



Projet éducatif sur la zostère marine- Camp Kioki de Bonaventure- Photo CREGÎM

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifce Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec)
G1R5V7

Monsieur le Ministre,

Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) est extrêmement fier de vous présenter son rapport annuel pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2005. Ce rapport fait état de l'ensemble des activités de l'organisme et de sa santé financière. Y sont aussi incluses, certaines informations d'intérêt public.

Nous profitons également de cette occasion pour réitérer l'offre de notre entière collaboration lorsque sera venu le temps de se concerter et de mettre en œuvre vos priorités d'actions en matière de développement durable et d'environnement.

Le CREGÎM manifeste toujours son grand intérêt à promouvoir le développement durable en région et vous assure que sa mission *d'informer, de sensibiliser et conseiller* les intervenants du milieu dans les dossiers de développement se veut bien efficace, comme en fait foi ce rapport. Les Conseils Régionaux de l'Environnement (CRE) seront toujours « vos yeux et vos oreilles » dans chacune des régions du Québec et de bons collaborateurs en matière de concertation environnementale.

En espérant vous accueillir bientôt en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, nos salutations les meilleures.

Pierre Desmeules
Président du CREGÎM

CD/cd

Mot du président



Pierre Desmeules, président

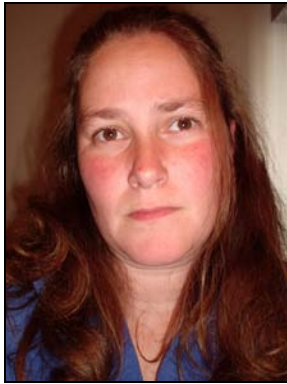
La diversité et l'abondance des richesses naturelles ont été à la base du développement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons réviser les modes d'exploitation des ressources qui se font de plus en plus rares, en mer comme en forêt. Toutefois, rien n'est encore joué : les possibilités demeureront grandes en autant que nous prenions la voie du développement durable. L'harmonisation des usages, la prise en compte des besoins des communautés locales et la gestion écosystémique permettront sans aucun doute de répondre adéquatement à nos besoins immédiats sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

C'est pourquoi le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) a accueilli avec beaucoup d'optimisme le dépôt du plan de développement durable du gouvernement du Québec qui vient appuyer le projet « *Ensemble pour un avenir durable* », développé par le CREGÎM et ses partenaires. À travers cette initiative, le CREGÎM souhaite participer activement à la mise en place d'une culture du développement durable dans la région. Il est d'ailleurs stimulant de constater que les considérations environnementales et sociales prennent de plus en plus de place dans la prise de décision. Les citoyens et les citoyennes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine se sont prononcés spontanément sur des enjeux importants qui ont marqué l'année 2004-2005. L'exploration gazière et pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent et à Miguasha, le développement du créneau éolien, le Rapport Coulombe sur la forêt, le projet Bennett et le dossier des matières résiduelles en sont de beaux exemples. Ces projets, marqués par l'implication de la population, ont permis de se questionner sur l'héritage que nous voulons léguer à ceux et à celles qui nous suivent et qui nous suivront.

Enfin, je profite de l'occasion pour vous annoncer mon retrait comme administrateur du CREGÎM. Mes quatre années au sein du conseil d'administration, dont trois à la présidence, m'ont permis de côtoyer des gens extraordinaires et dévoués et de développer une meilleure compréhension des défis qui sont et qui restent à relever. Sachez que le CREGÎM et tous les intervenants en environnement demeureront, mes partenaires privilégiés que ce soit dans le cadre de mon travail ou à travers des passions partagées. Merci aux administrateurs et au personnel avec qui j'ai cheminé durant ces années. L'implication en environnement n'est pas une tâche facile mais combien stimulante ! Mes meilleures pensées accompagneront le nouveau conseil d'administration. Je vous souhaite tout le succès possible pour remplir votre mission première : la protection de l'environnement.

Pierre Desmeules, président

Mot de la directrice



Revenu Québec et le Ministère du Revenu du Canada se questionnaient tous deux sur le pourquoi de l'augmentation considérable de nos réclamations TPS et TVQ, et ce, d'année en année depuis 2000.

Ce qui aurait pu provoquer un vent de panique chez certains, m'a fait plutôt sourire. Fière du travail accompli depuis mon arrivée en octobre 2000, je me suis empressée d'expliquer que le CREGÎM a vu ses revenus de \$40 000 en 2000 augmenter à près de \$200 000 en 2005, grâce à une recherche de financement acharnée pour mettre en œuvre un plan d'action ambitieux. Le CREGÎM a réussi un exploit considérable.

Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM), est actuellement en bonne santé financière.

Toutefois, l'année 2005-2006 s'annonce plus difficile financièrement parlant. Plusieurs partenaires financiers rencontrés récemment croient que le MDDEP se déresponsabilise en ne supportant pas leurs organismes comme les Conseils Régionaux de l'Environnement et les Conseils de Bassin Versant et pour cette raison, refusent de financer en partie nos projets. Les prochaines années s'annoncent particulièrement difficiles en recherches de financement mais le CREGÎM, déterminé à continuer son implication régionale, s'investit encore aujourd'hui avec acharnement à trouver les fonds nécessaires à la réalisation du plan d'action qui vous sera proposé ce soir.

Message d'intérêt public

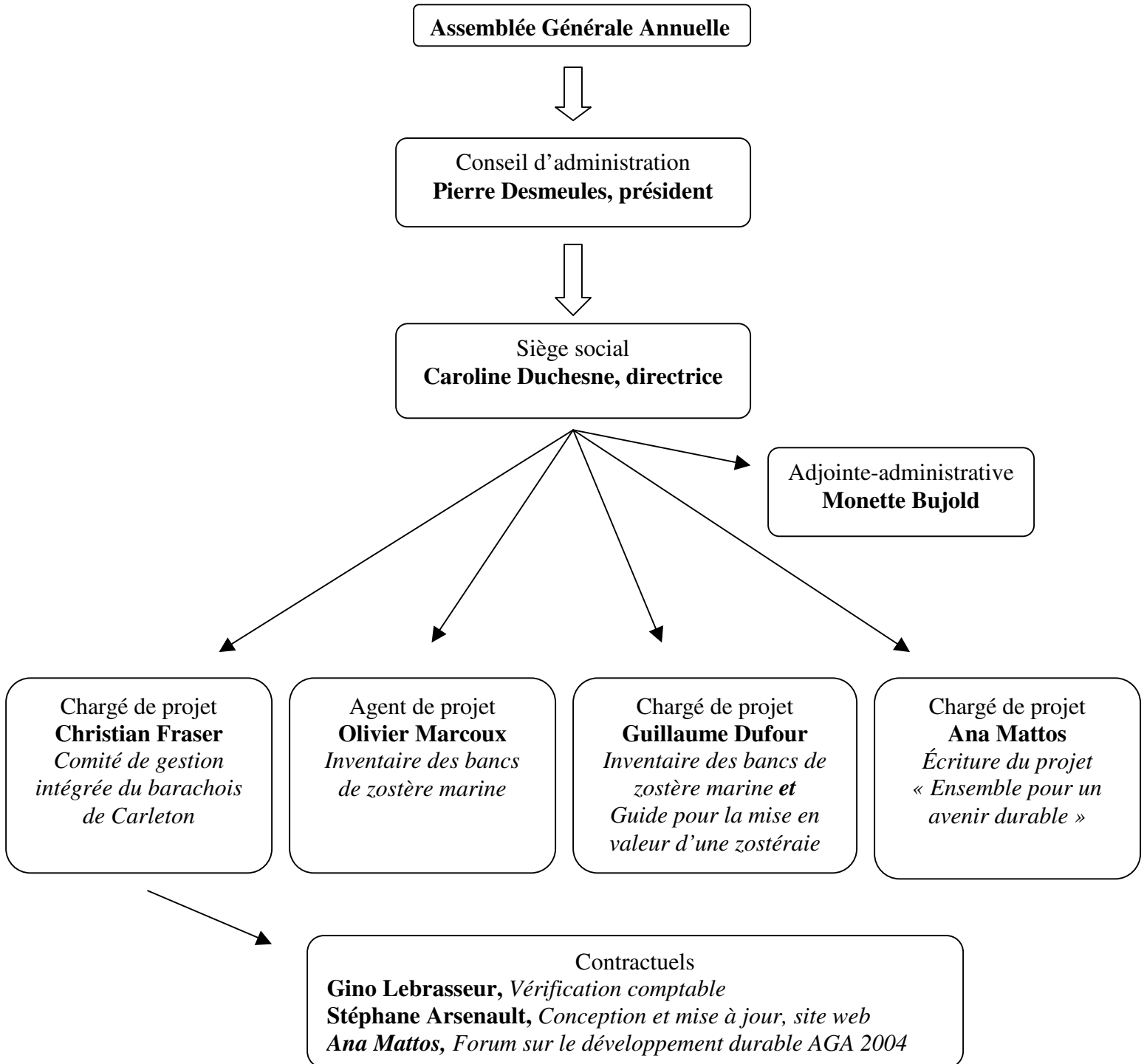
Le CREGÎM, gestionnaire du Fonds Régional en Environnement (FRE), est autorisé par l'Agence des douanes et du Revenu Canada (Organisme de bienfaisance enregistré) à émettre des reçus pour fin d'impôt à toute personne ayant effectué un don à l'organisme et/ou à son fonds. Dans le cas du fonds (FRE), le CREGÎM s'est engagé à redistribuer les argents reçus en dons par l'entremises de subventions accordées aux organismes à but non lucratif déposant une demande d'aide financière à la réalisation de projets visant la protection, la sauvegarde et la mise en valeur de l'environnement. La totalité des dons et la totalité des argents perçus en membership au CREGÎM ont été versées dans le compte distinct du FRE. Aucun frais d'administration n'a été retenu sur les dons et / ou membership.

Que l'année 2004-2005 soit remplie de beaux projets, pour le mieux être de notre qualité de vie en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

Caroline Duchesne
Directrice du CREGÎM

Organigramme

CREGIM



Profil du CREGÎM

Introduction

En novembre 1995, le Conseil Régional de l'Environnement de l'Est du Québec (CREEQ) fondé en avril 1977, devient deux CRE distincts soient : le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et le Conseil Régional de l'Environnement du Bas-St-Laurent (CREBSL).

Le CREGÎM est un organisme sans but lucratif voué à la conservation et à la protection de l'environnement reconnu par le Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), et reconnu par la suite par le Ministère de l'Environnement du Québec (MENVQ). Il agit comme agent de concertation, de sensibilisation et d'éducation populaire auprès de l'ensemble de la population régionale et comme interlocuteur privilégié auprès des gouvernements en matière de consultation dans la région.

Siège social :

106A Port-Royal, suite 103, Bonaventure, Québec, G0C 1E0
(418)534-4498 tél. (418)534-4122 téléc. 1-800-534-4498 Sans frais
cregim@globetrotter.qc.ca

Le conseil d'administration

Tel que stipulé dans les « Règlements généraux », le conseil d'administration se compose de 9 personnes; 5 personnes oeuvrant dans des organismes dont le but principal est la protection de l'environnement, 3 personnes oeuvrant dans différents secteurs d'activités dans le domaine public, parapublic ou privé, et 1 personne cooptée par le conseil d'administration en fonction de son intérêt envers l'environnement.

Afin de respecter ses engagements envers les membres, les administrateurs au conseil d'administration (2004-2005) se sont réunis 11 fois durant l'année. De plus, des sous-comités ont été formés afin de répondre à différents besoins ponctuels.

Les 11 rencontres du conseil d'administration se répartissent de la façon suivante :

- | | |
|----------------------|---------------------|
| 1) 7 avril 2004 | 6) 8 septembre 2004 |
| 2) 19 mai 2004 | 7) 20 octobre 2004 |
| 3) 9 juin 2004 (AGA) | 8) 30 novembre 2004 |
| 4) 9 juin 2004 | 9) 18 janvier 2005 |
| 5) 6 juillet 2004 | 10) 21 février 2005 |
| | 11) 31 mars 2005 |

Composition du conseil d'administration 2004/2005

<u>NOM</u>	<u>POSTE</u>	<u>SECTEUR</u>	<u>MRC</u>
Pierre Desmeules	président	Environnement	Avignon
Ronald Arsenault	vice-président	Environnement	Bonaventure
Véronique Henry	administratrice	Cooptée	Bonaventure
Marie-Josée Bernard	administratrice	Environnement	Bonaventure
Christian Pelletier	administrateur	Municipal	Haute-Gaspésie
Séverine Palluel	administratrice	Environnement	Îles-de-la-Madeleine
Julie Dugas	administratrice	Environnement	Avignon
Camille Leduc	administrateur	Privé	Avignon
Annie Malenfant	administratrice	Environnement	Avignon

Élections 2004/2005

Mandats terminés :

- Pierre Desmeules
- Ronald Arsenault
- Véronique Henry
- Séverine Palluel
- Christian Pelletier

Mission

Le CREGÎM informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu dans les dossiers de développement durable afin que la région puisse se développer tout en protégeant ses richesses naturelles. Il recommande et coordonne des études, des projets. Il développe des partenariats avec le milieu et favorise la promotion du développement durable.

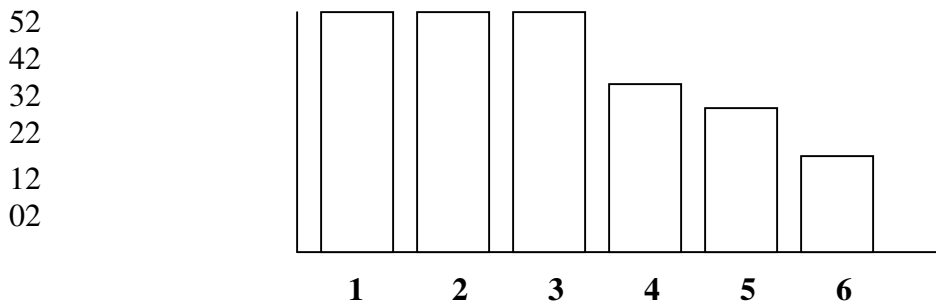
Rapport d'activités

(année financière 2004-2005)

Ressources humaines

Depuis le 23 octobre 2000, Caroline Duchesne assume la direction du CREGÎM. À son embauche, la directrice faisait « cavalier seul ». En mars 2002, la directrice embauche un chargé de projet qui coordonne depuis, le Comité Côtier Carleton-Saint-Omer. En août 2002, le CREGÎM embauche une secrétaire adjointe-administrative pour un poste permanent au CRE. Pour 2003-2004, suite à une recherche de fonds diverses, le CREGÎM a offert de l'emploi à 6 personnes en plus de 4 contrats octroyés à des travailleurs autonomes. En 2004-2005, le CREGÎM a réussi encore à offrir de l'emploi à 6 personnes, en plus de 3 contrats octroyés à des travailleurs autonomes.

Nombre de semaines travaillées



Les employés au CREGÎM

Le CREGÎM a versé en 2004-2005, une masse salariale de 139 890 \$. Les honoraires professionnels versés à des contractuels ne sont pas inclus.

Protocole d'entente entre les « CRE » et le Ministère de l'Environnement du Québec

Le protocole d'entente accordant une subvention statutaire aux Conseils Régionaux de l'Environnement et de son Regroupement, échu depuis le 31 mars 2001, a finalement été reconduit pour les 3 prochaines années, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2006. Après plusieurs rencontres entre le comité de travail du Regroupement National des Conseils Régionaux de l'Environnement du Québec (RNCREQ) et le Ministère de l'environnement (MENV), les signatures ont eu lieu le 13 avril dernier 2004 et d'autres négociations restent à venir.

Depuis l'arrivée du gouvernement actuel, avec l'honorable Premier Ministre Jean Charest, le RNCREQ a entrepris de nouvelles négociations avec le nouveau Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs et son chef, le ministre Thomas J. Mulcair. Le respect du financement pour l'année 2005-2006 devrait être maintenu mais rien n'est certain pour honorer les années à venir. Les négociations sont toujours en cours.



RÉALISATIONS 2004-2005

*LES ACTIONS PRÉVUES, MISES EN VALEURS PAR UN CARACTÈRE GRAS, SIGNIFIENT QU'ELLES ONT ÉTÉ RÉALISÉES. LA THÉMATIQUE « DE COULEUR BLEUE » FUT AJOUTÉE EN COURS DE ROUTE.

PREMIER VOLET : DOSSIERS RÉGIONAUX

Thématiques	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions prévues	Réalisations 2004-2005
1 - Développement durable	Promouvoir le développement durable sur l'ensemble du territoire			<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un forum sur le développement durable lors de l'AGA 2004 du CREGÎM; • Rédaction du projet « Ensemble pour un avenir durable » et dépôt en janvier 2005 pour financement; • Participation au colloque du CRE Montérégie sur le développement durable (17 mars) • Accompagner le Ministre Mulcair dans sa tournée en région (Plan de DD du Québec) à Carleton et déposer la réflexion du CREGÎM sur le sujet
2 - Éducation relative à l'environnement (ERE)	Maintenir un haut niveau d'ERE sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et promouvoir des projets en ERE; - Assurer la diffusion de l'information et des programmes en ERE; - Assurer une bonne communication entre les organismes actifs en ERE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les programmes et activités en ERE 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de panneaux d'interprétation au barachois de Carleton; • Organisation d'une sortie-terrain et d'un pamphlet sur l'histoire naturelle des basses terres et du littoral de Carleton-Saint-Omer (6 nov. 2004); • Le CREGÎM, par courrier électronique, a informé ses membres et partenaires des activités en ERE connues sur le territoire; • Rédaction du projet « Je suis la terre - immersion » déposé à la Commission Jeunesse le 11 février 05 (projet refusé); • Rédaction du projet « Je suis la terre – formation » déposé par le CACE à un programme de Radio-Canada (projet refusé); • Juges à l'Expo-Sciences de la Polyvalente de Bonaventure (24 fév. 05); • Conférence à un groupe d'étudiants en géographie du 3^{ème} secondaire sur « l'énergie » (23 fév. 05); • Participation au Comité d'Action et de Concertation en Environnement (CACE) de la polyvalente de Bonaventure; • Sensibilisation au Consortium concernant leur consommation de papier (10 mars 05); • Organisation d'une activité sur l'eau pour le Jour de la Terre
3 - Milieux naturels (incluant les écosystèmes sensibles)	Protéger, mettre en valeur et appuyer le développement durable des milieux : <ul style="list-style-type: none"> - forestiers - aquatiques - humides - côtiers - agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les espèces menacées; - Protéger les habitats et la faune; - Protéger les paysages naturels; - Encourager des solutions concrètes à la coupe forestière abusive sur lots privés et publics; - Soutenir les organismes dans leurs actions de protection et de réhabilitation; - Soutenir les efforts éducatifs et protéger le milieu face aux 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et informer les membres, les partenaires et la population sur les différentes problématiques (Écogîm, site web et /ou médias) • Améliorer et rendre disponible la présentation sur l'érosion côtière • Participer au Comité GIRN (gestion intégrée des ressources naturelles) • Participer à la table de concertation du littoral de Bonaventure 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une corvée de nettoyage des berges à Carleton – Saint-Omer (mai 2004); • Inventaire des herbiers de zostère sur l'ensemble des territoire couverts par les comités de gestion intégrée de la zone côtière de l'Est du Québec (Inventaire terrain, activités de sensibilisation communautaire et tournée des 10 Comités de GI pour diffusion des cartables de résultats); • Dépôt d'un projet à la fondation de la Faune : « À la rescousse de la tortue des bois et à la grenouille des marais » - demande refusée; • Subvention accordée par le FRE et lettre d'appui à la ZIP des Îles pour leur projet de cartographie des milieux humides (sept. 2004); • Subvention accordée par le FRE à la Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine pour leur projet de Conservation juridique des habitats d'espèces en péril (déc. 2004); • Subvention accordée par le FRE au Club des ornithologues des Îles-de-la-Madeleine pour la mise à jour, l'impression et la traduction d'un guide ornithologique; • Lettre de requête d'audiences du BAPE concernant les travaux de réfection des berges du milieu côtier de Bonaventure, St-Siméon et Maria (décembre 2004); • Travail en comité sur le Plan de mise en valeur du banc de Carleton; • Lettre de sensibilisation envoyée au MRN concernant les coupes abusives sur les terres publiques (sept. 2004);

		OGM et aux pesticides; - Appuyer et/ou réaliser tous projets valables visant la protection des espèces menacées, le développement durable, la protection et la mise en valeur des habitats; - Soutenir les actions concertées et les processus de gestion intégrée.	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au Comité des usagers de la baie de Cascapédia • Coordonner un comité de concertation pour le barachois de Carleton (jusqu'en 2006) • Inventorier les herbiers de zostère du barachois de Carleton, de la Baie de Cascapédia, du barachois de Bonaventure, de la Baie de Gaspé, des Îles-de-la-Madeleine et d'une partie du littoral de la Côte-Nord 	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'appui envoyée à Greenpeace concernant l'étiquetage obligatoire des OGM (oct. 2004); • Participation au colloque du Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne (oct. 2004); • Préparation et montage financier d'un projet qui permettra de tester une méthodologie de cartographie des zones d'érosion et des herbiers de zostère à l'été 2005 (Comité côtier Carleton – Saint-Omer, CREGÎM, MPO, Comité ZIP BDC et Comité des usagers de la baie de Cascapédia); • Participation aux ateliers sur la conservation de la nature (18, 19 et 20 mars 05); • Collaboration au projet de l'UQCN : « Importance et impacts des pressions périphériques sur le maintien de l'intégrité écologique des aires protégées au Québec »; • Contrat d'inventaire-terrain pour le MENVQ et participation à une session de travail pour leur projet de réserve aquatique à Bonaventure (19 au 23 juillet).
4 - Gestion de l'eau	Assurer le maintien de la qualité de l'eau sur le territoire	- Soutenir les différents intervenants impliqués dans la problématique sur les bassins versants;	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population aux différentes sources de contamination, aux bonnes habitudes de consommation et à l'importance de protéger l'eau potable • Participer activement au comité de gestion par bassin versant de la rivière Bonaventure 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une activité sur l'eau pour le Jour de la Terre à la Polyvalente aux Quatre-Vents de Bonaventure (29 avril); • Rédaction d'une lettre et envoi de quelques exemplaires de la trousse « J'te vois dans l'eau » aux commissions scolaires René-Lévesque, Chics-Chocs et des Îles. - activités sur l'habitat du poisson; • Rencontre avec la Corporation Saint-Laurent et Jacques Languirand, porte-parole du Jour de la Terre. Enregistrement de l'émission « D'un soleil à l'autre » de Radio-Canada; • Recherche d'information, communiqué et diffusion d'information concernant l'épandage d'herbicides dans les corridors ferroviaires; • Campagne de sensibilisation concernant l'exportation de l'eau et lettre adressée au ministre Thomas Mulcair; • Membre actif du Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure • Subvention accordée par le FRE au Comité de bassin versant de la rivière Bonaventure pour leur projet de « Gestion intégrée de l'eau par bassin versant » (sept. 2004);
5 - Gestion des matières résiduelles	Améliorer la gestion des matières résiduelles sur le territoire	- Améliorer les connaissances sur les diverses options de gestion des matières résiduelles; - Encourager les méthodes de gestion de matières résiduelles respectueuses de l'environnement : - Appuyer tous projets valables favorisant une bonne méthode de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population aux différentes problématiques de gestion • Favoriser l'action concertée et participer aux processus de gestion intégrée du territoire • Suivre de près l'évolution des Lieux d'Enfouissement Sanitaires (LES) voués à un changement 	<ul style="list-style-type: none"> • Création et participation active au Comité pour la gestion responsable des matières résiduelles chargé d'accompagner les leaders dans la recherche de solutions; • Nomination de Pierre Desmeules au Comité technique Avignon pour la gestion des matières résiduelles; • Lettre de positionnement du CREGÎM envoyée au Ministre Mulcair concernant le dossier des matières résiduelles. « Dépôts en tranchée, un retour en arrière » Copie aux médias, membres et partenaires (nov. 2004); • Lettre de sensibilisation au recyclage envoyée aux bureaux de poste de la région; • Recherche sur les bio-réacteurs et sites d'enfouissement du BSL pour un bilan au Comité de gestion des déchets (oct.-nov. 2004); • Rencontre avec le promoteur Comporec qui désire implanter un bio-réacteur à Murdochville (10 fév. 05); • Participation au Comité « Matières résiduelles » du RNCREQ pour une prise de position nationale (nov. 2004); • Dépôt d'un projet de sensibilisation aux 3RV à la FTQ pour l'embauche d'un étudiant (30 mars 05) (Projet refusé);

		et/ou la diminution des matières résiduelles.	un changement (agrandissement, fermeture, etc.)	(30 mars 05) (Projet refusé); <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec Recyc-Québec et le MENV à Ste-Anne-des-Monts concernant le programme de récupération des pneus (4 août); • Approche avec quelques citoyens inquiets de l'avenir des PGMR pour l'élaboration d'une stratégie d'approche auprès des décideurs afin que ceux-ci incluent les citoyens dans leur mouvement de concertation.
6 - Énergie	Assurer la saine gestion de l'énergie	-S'assurer que le développement de l'énergie protège les milieux naturels (incluant les écosystèmes sensibles) -Suivre les travaux de la Régie de l'Énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population à la conservation de l'énergie • Suivre le processus de consultation et de concertation régionale en matière de développement éolien, de prospection gazière et pétrolière, ou toutes autres formes d'énergie • Appuyer et assister le RNCREQ dans leur démarche de concertation auprès de la Régie de l'Énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Montage d'un dossier sur l'énergie éolienne en vue des consultations qui auront lieu en région; • Rencontre avec le promoteur de 8 projets de parcs éoliens en Gaspésie (27 janv.05); • Conférence à un groupe d'étudiants en géographie du 3^{ème} secondaire sur « l'énergie » (23 fév. 05); • Recherche d'information sur le projet d'exploration pétrolière à Miguasha • Commentaires apportés aux travaux du RNCREQ à la Régie de l'énergie
7 - Autres :	- Sensibiliser, informer, éduquer la population; - Soutenir les efforts de la population et/ou des élus pour améliorer la cause environnementale	-Améliorer et diffuser les connaissances sur différentes problématiques (pollution et atteinte au milieu, véhicules tout-terrain, protection des dunes, érosion côtière, etc.);	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population aux différentes problématiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'appui du Comité côtier Carleton – Saint-Omer à la Ville de Carleton-Saint-Omer pour leurs démarches entreprises concernant les problématiques d'érosion et d'inondation (29 oct. 04); • Participation aux ateliers sur les changements climatiques et les communautés côtières (Bouctouche, 11-13 nov. 04); • Participation aux conférences et aux ateliers sur l'érosion côtière lors de l'AGA de la Coalition pour la viabilité du Sud du Golfe St-Laurent (30 avril et 1^{er} mai); • Membre du « Comité érosion » de la Coalition pour la viabilité du Sud du Golfe St-Laurent; • Participation aux Ateliers d'Ouranos à Gaspé concernant les impacts des changements climatiques sur l'érosion des berges. Ce projet vise à développer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques en impliquant un ensemble d'intervenants du milieu; • Commentaires apportés au rapport de Technisol sur l'érosion des berges de Carleton-Saint-Omer (déc.04); • Préparation d'une conférence sur la dynamique sédimentaire du littoral de Caplan – Saint-Siméon et présentation au Comité de revitalisation du havre de pêche du ruisseau Leblanc (St-Siméon) (16 fév. 05); • Rencontre avec le MTQ concernant 3 projets de réfection de la route 132 dans la Baie des Chaleurs. Les problèmes sont causés par l'érosion côtière; • Documentation fournie aux Productions Vic Pelletier pour un documentaire sur le St-Laurent concernant les sites en érosion en GÎM (11 mars 05);

DEUXIÈME VOLET : PRÉSENCE EN RÉGION

<i>Thématiques</i>	<i>Objectifs généraux</i>	<i>Objectifs spécifiques</i>	<i>Actions prévues</i>	Réalisations 2004-2005
<p>8 - Concertation avec le milieu</p>	<p>- Assurer la représentation du CREGIM sur les différents comités de concertation de la région - Assurer que tous les projets de développement et que toutes les problématiques soient traitées en concertation avec les intervenants du milieu</p>	<p>- Favoriser la mise en place et le maintien d'initiatives de gestion intégrée sur le territoire</p>	<p>Participer aux comités et groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commission sectorielle « Environnement » de la CRÉ-GÎM • Commission sectorielle « Forêt » de la CRÉ-GÎM • Comité agro-environnemental du RNCREQ • Comité sols contaminés du RNCREQ • Comité aviseur TEMREX • Table d'harmonisation du Parc de la Gaspésie • Comité caribou : plan de rétablissement • Comité GIRN • Comité des usagers de la Baie de Cascapédia • Participer et coordonner le Comité côtier Carleton – Saint-Omer jusqu'en 2006 • Comité de gestion par bassin versant de la rivière Bonaventure • Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne et des Iles 	<p>Participer aux comités et groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne et des Iles; • Comité des usagers de la Baie de Cascapédia; • Comité côtier Carleton – Saint-Omer (obtention d'un projet FAQDD sur 2 ans); • Comité Caribou; • Comité du Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure (comité exécutif); • Commission sectorielle « Forêt » du CRCD; • Table d'harmonisation du Parc de la Gaspésie; • Coalition pour la Viabilité du Sud du Golfe du St-Laurent (comité érosion); • Comité aviseur de Temrex; • Comité d'Action et de concertation en Environnement de la polyvalente de Bonaventure; • Comité pour la gestion responsable des matières résiduelles; • Comité matières résiduelles du RNCREQ; • Comité de gestion intégrée des ressources naturelles en milieu forestier (GIRN); • Participation aux ateliers Ouranos -experts en érosion côtière- (9 et 10 déc. 04); • Comité de revitalisation du havre de pêche du ruisseau Leblanc (St-Siméon); • Série de rencontres de travail pour le projet « Rues principales » de Carleton-St-Omer; • Collaboration à la mise sur pied du CRIE (Comité Régional d'Initiation à l'Environnement), l'équivalent des CRE en Belgique;
<p>9 - Audiences et consultations publiques (incluant séances d'information)</p>	<p>Assurer l'implication du CREGIM dans les audiences et consultations publiques</p>		<p>• Participer aux audiences publiques et y faire connaître le point de vue du CREGIM</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau d'Audiences Publiques en Environnement (BAPE) concernant les levées sismiques dans le Golfe Saint-Laurent. Dépôt de 2 mémoires (RN + 4 CRE, et celui du CREGÎM); • Dépôt d'un mémoire à la Commission Coulombe concernant la gestion des ressources forestières; • Participation à la pré-consultation du MPO sur la gestion intégrée du St-Laurent. Visite au Comité côtier Carleton – Saint-Omer et rencontre des coordonnateurs de tous les comités côtiers à Mont-Joli (24 et 25 nov.04);

				<ul style="list-style-type: none"> • Participation au forum « Place aux citoyens » (19 sept. 2004); • Consultation publique du FAQDD sur la restructuration du fonds (nov. 2004); • Rencontre avec le MTQ concernant 3 projets de réfection de la route 132 dans la Baie des Chaleurs. Cette rencontre faisait suite à une demande au BAPE faite par le Cregim. Une lettre de recommandations a été rédigée au MENV; • Accueil et accompagnement du Ministre Mulcair lors de son passage dans la Baie des Chaleurs dans le cadre de sa tournée de consultation sur le plan de développement durable du Québec; • Dépôt d'un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le plan de développement durable du Québec (22 fév. 05); • Appui au Comité de bassin versant de la rivière Bonaventure pour la rédaction d'un mémoire sur le plan de développement durable du Québec dans le cadre de la tournée de consultation du Ministre; • Participation aux pré-consultations du MENVQ pour la mise en place d'une aire de protection marine à Bonaventure (11 et 12 mai).
10 - Groupes environnementaux, citoyens et autres organisations	Soutenir les différentes actions des organismes environnementaux qui s'inscrivent dans le plan d'action du CREGIM	-Appuyer tous projets valables qui s'inscrivent dans le plan d'action du CREGIM -Appuyer les démarches de recherche pour un financement de base adéquat		<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux archives et à la documentation du CREGÎM; • Diffusion d'information en provenant de la Coalition Retour à l'Expéditeur; • Appui aux citoyens dans le dossier du déménagement du phare de Fauvel (fév. et mars 05); • Soutien aux citoyens dans le dossier des dépôts en tranchée de St-Elzéar, New-Carlisle et Carleton (fév. et mars 05); • Assistance lors de l'élaboration de projets • Lettre d'appui offerte à plusieurs projets • Financement d'appoint pour plusieurs projets • Recherche d'informations sur différents sujets • Transferts aux compétences appropriées • Processus de sélection et d'embauche de personnel

TROISIÈME VOLET : ACTIVITÉS COURANTES DU CREGÎM

<i>Thématiques</i>	<i>Objectifs généraux</i>	<i>Objectifs spécifiques</i>	<i>Actions prévues</i>	<i>Réalisations 2004-2005</i>
11 - Membership	Consolider et augmenter le membership	Garder un lien continu entre le CREGIM et ses membres	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les actions du CREGIM aux membres • Poursuivre la sollicitation auprès des différents organismes, entreprises, municipalités, intervenants et population • Alimenter le site web • Publier des articles dans l'Écogîm 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de l'Écogîm (nouveau format PDF publié sur le site Internet); • AGA du Cregîm à Carleton (9 juin 2004); • Diffusion par courriel des actions du CREGÎM (en continu); • Recherche et sollicitation de candidats pour combler les sièges vacants au CREGÎM (oct. 2004);

<p>12 - Visibilité de l'organisme</p>	<p>Assurer le rayonnement des activités du CREGIM auprès de la population</p>	<p>Augmenter la visibilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Alimenter le site web • Alimenter le centre de documentation • Publier des articles • Utiliser les médias pour faire circuler de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Le CREGÎM a reçu un prix de la Coalition pour la Viabilité du Sud du Golfe du St-Laurent pour son implication dans le milieu; • Développement et alimentation du site web du CREGÎM; • Rédaction d'articles dans le Porte-Voix (nov. 04); • Tournée de représentation aux Îles-de-la-Madeleine où la plupart des intervenants en environnement a été rencontrés; • Tenue d'un kiosque d'information à la consultation sur le Plan de DD du Québec à Carleton (22 fév. 05); • Achat d'une publicité dans le Graffici (mars 2005); • Création d'un dépliant promotionnel pour le CCCSO (15 mars 05); • Distribution de la revue du RNCREQ et des CRE; Publication d'articles • Quatorze communiqués de presse émis sur des sujets variés (érosion côtière, exportation de l'eau, épandage d'herbicides, habitats côtiers, matières résiduelles, énergie, plan de développement durable, etc.) • Quatorze entrevues télé et radio sur différents sujets (érosion côtière, exploration pétrolière à Miguasha, levés sismiques dans le golfe, épandage d'herbicides, exportation de l'eau, habitats côtiers, Plan de mise en valeur du Banc de Carleton, développement durable de la forêt en région, histoire naturelle de Carleton-Saint-Omer, plan de développement durable,
<p>13 – Régie interne, CA du CREGÎM et CA du RNCREQ</p>	<p>Assurer la représentation du CREGIM au CA et aux différents comités du RNCREQ</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux rencontres • Collaborer aux travaux du RNCREQ 	<ul style="list-style-type: none"> • Neuf rencontres du CA du CREGÎM; • AGA 2004; • Création d'un dépliant promotionnel pour l'AGA du CRE; • Évaluation des employés et de la directrice; • Rapport annuel pour le MENVQ; • Rencontres internes régulières des employés du CREGÎM; • Gestion générale et administration du CREGÎM; • AGA du RNCREQ à Laval (28 et 29 et 30 mai); • Participation à deux CA et un CE du RNCREQ; • Participation active à la planification stratégique du RNCREQ (nov. 2004); • Réalisation d'entrevues pour l'embauche des employés.

Plan d'action 2005-2006

*LES ACTIONS MISES EN VALEURS PAR UN CARACTÈRE GRAS SIGNIFIENT QU'ELLES ONT ÉTÉ AJOUTÉES

PREMIER VOLET : DOSSIERS RÉGIONAUX

#	Thématiques	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions
1	Développement durable	Promouvoir le développement durable sur l'ensemble du territoire	-Encourager l'intégration du développement durable aux décisions locales et régionales	<ul style="list-style-type: none"> • Initier un projet d'éducation au développement durable destiné aux leaders régionaux •Accompagner le Ministre Mulcair dans sa tournée en région (Plan de DD du Québec) aux Îles et déposer la réflexion du CREGÎM sur le sujet
2	Éducation relative à l'environnement (ERE)	Maintenir un haut niveau d'ERE sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et promouvoir des projets en ERE; - Assurer la diffusion de l'information et des programmes en ERE; - Assurer une bonne communication entre les organismes actifs en ERE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les programmes et activités en ERE
3	Milieus naturels (incluant les écosystèmes sensibles)	Protéger, mettre en valeur et appuyer le développement durable des milieux : <ul style="list-style-type: none"> - forestiers - aquatiques - humides - côtiers - agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les espèces menacées; - Protéger les habitats et la faune; -Protéger les paysages naturels; - Encourager des solutions concrètes à la coupe forestière abusive sur lots privés et publics; - Soutenir les organismes dans leurs actions de protection et de réhabilitation; - Soutenir les efforts éducatifs et protéger le milieu face aux OGM et aux pesticides; - Appuyer et/ou réaliser tous projets valables visant la protection des espèces menacées, le développement durable, la protection et la mise en valeur des habitats; - Soutenir les actions concertées et les processus de gestion intégrée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et informer les membres, les partenaires et la population sur les différentes problématiques (Écogîm, site web et /ou médias) • Améliorer et rendre disponible une présentation sur l'érosion côtière • Participer au Comité GIRN (gestion intégrée des ressources naturelles) •Participer aux travaux du Consortium • Participer à la table de concertation du littoral de Bonaventure • Participer au Comité des usagers de la baie de Cascapédia • Coordonner un comité de concertation pour le barchois de Carleton (jusqu'en 2006) •Inventorier les herbiers de zostère du barchois de Carleton, de la Baie de Cascapédia, du barchois de Bonaventure, de la Baie de Gaspé, des Îles-de-la-Madeleine et d'une partie du littoral de la Côte-Nord
4	Gestion de l'eau	Assurer le maintien de la qualité de l'eau sur le territoire	- Soutenir les différents intervenants impliqués dans la problématique sur les bassins versants;	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population aux différentes sources de contamination, les habitudes de consommation et à l'importance de protéger l'eau potable • Participer au comité de gestion par bassin versant de la rivière Bonaventure

5	Gestion des matières résiduelles	Améliorer la gestion des matières résiduelles sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances sur les diverses options de gestion des matières résiduelles; - Encourager les méthodes de gestion de matières résiduelles respectueuses de l'environnement; - Appuyer tous projets valables favorisant une bonne méthode de gestion et/ou la diminution des matières résiduelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population aux différentes problématiques de gestion • Participer et offrir un soutien technique aux travaux du Comité pour la gestion responsable des matières résiduelles • Favoriser l'action concertée et participer aux processus de gestion intégrée du territoire
6	Énergie	Assurer la saine gestion de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> -S'assurer que le développement de l'énergie protège les milieux naturels (incluant les écosystèmes sensibles) -Suivre les travaux de la Régie de l'Énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population à la conservation de l'énergie • Suivre le processus de consultation et de concertation régionale en matière de développement éolien, de prospection gazière et pétrolière, ou toutes autres formes d'énergie • Appuyer et assister le RNCREQ dans leur démarche de concertation auprès de la Régie de l'Énergie
7	Autres : -Gaz à effets de serre -Changements climatiques -Hausse des niveaux marins -Érosion côtière -Pollution atmosphérique -etc.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser, informer, éduquer, améliorer les connaissances. - Soutenir les efforts de la population et/ou des élus pour améliorer la cause environnementale 	-Améliorer et diffuser les connaissances sur différentes problématiques (pollution et atteinte au milieu, véhicules tout-terrain, protection des dunes, érosion côtière, etc.);	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population aux différentes problématiques

DEUXIÈME VOLET : PRÉSENCE EN RÉGION

#	Thématiques	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions
8	Concertation avec le milieu	Assurer la représentation du CREGIM sur les différents comités de concertation de la région		<ul style="list-style-type: none"> •Participer à la commission sectorielle « Environnement » de la CRÉ-GÎM •Participer à la Commission sectorielle « Forêt » de la CRÉ-GÎM •Participer au Comité agro-environnemental du RNCREQ •Participer au Comité sols contaminés du RNCREQ •Participer au Comité aviseur TEMREX •Participer à la Table d'harmonisation du Parc de la Gaspésie •Participer à la Table de concertation du Parc de Miguasha et à celle du Parc Forillon •Participer au Comité caribou : plan de rétablissement •Participer au Comité GIRN •Participer au Comité des usagers de la Baie de Caspédia

				<ul style="list-style-type: none"> • Participer et coordonner le Comité de gestion intégrée du barachois de Carleton jusqu'en 2006 • Participer au Comité de gestion par bassin versant de la rivière Bonaventure • Participer au Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne
9	Audiences et consultations publiques (incluant séances d'information)	Assurer l'implication du CREGIM dans les audiences et consultations publiques		<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux audiences publiques et y faire connaître le point de vue du CREGIM • Déposer un mémoire aux audiences du BAPE, projet de parc éolien à l'Anse-à-Valleau • Participer aux audiences génériques sur les VHR
10	Groupes environnementaux	Soutenir les différentes actions des organismes environnementaux qui s'inscrivent dans le plan d'action du CREGIM	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer tous projets valables qui s'inscrivent dans le plan d'action du CREGIM - Appuyer les démarches de recherche pour un financement de base adéquat 	

TROISIÈME VOLET : ACTIVITÉS COURANTES DU CREGIM

#	Thématiques	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions
11	Membership	Consolider et augmenter le membership	- Garder un lien continu entre le CREGIM et ses membres	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les actions du CREGIM aux membres • Poursuivre la sollicitation auprès des différents organismes, entreprises, municipalités, intervenants et population • Alimenter le site web • Publier des articles dans le bulletin Écogim
12	Visibilité de l'organisme	Assurer le rayonnement des activités du CREGIM auprès de la population	- Augmenter la visibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Alimenter le site web • Alimenter le centre de documentation • Publier des articles • Utiliser les médias pour faire circuler de l'information
13	Régie interne, CA du CREGIM et du RNCREQ	Assurer la représentation du CREGIM au CA et aux différents comités du RNCREQ		<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux rencontres • Collaborer aux travaux du RNCREQ

Code d'éthique des administrateurs

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le présent code d'éthique et de déontologie détermine les devoirs et les obligations de conduite des membres du conseil d'administration du CREGÎM dans leurs différents rapports ayant trait à l'exercice de leurs fonctions.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Le membre du conseil d'administration doit :

- Témoigner d'un constant souci du respect de l'environnement et de la vie humaine ;
- Participer activement et dans un esprit de concertation à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la corporation;
- Assister aux réunions du conseil;
- Voter lorsque requis quand il est présent à une réunion du conseil;
- Agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction;
- Agir avec soin, intégrité, honneur, dignité, probité et impartialité;
- Faire preuve de rigueur, de prudence et d'indépendance;
- Être loyal et intègre envers la corporation et les autres membres du conseil d'administration et ne doit en aucun temps se rendre coupable envers eux d'un abus de confiance et de procédés déloyaux;
- Avoir une conduite empreinte d'objectivité et de modération;
- Préserver l'entière confidentialité des débats, échanges et discussions.

DEVOIRS SPÉCIFIQUES

1. Les mesures de prévention

Le membre du conseil d'administration doit :

- 1.1 Agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et les règlements de la corporation;
- 1.2 Dissocier de l'exercice de ses fonctions au sein du conseil d'administration, la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires;
- 1.3 Faire preuve de réserve et de prudence à l'occasion de représentations publiques. Il doit, à cet effet, transmettre fidèlement les orientations générales de la corporation, évitant tout commentaire susceptible de porter atteinte à l'intégrité du CREGİM;
- 1.4 Sauvegarder en tout temps son indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel;
- 1.5 Dénoncer par écrit au président du conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du conseil d'administration ou de la corporation. Cette dénonciation d'intérêt est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration;
- 1.6 S'abstenir de siéger au conseil d'administration et de participer à toute délibération ou décision lorsqu'une question portant un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du conseil d'administration ou de la corporation est débattue;
- 1.7 Déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a, ou qu'un membre de sa famille a, dans des entreprises, des sociétés ou des personnes morales susceptibles de conclure des contrats avec la corporation;
- 1.8 Déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout contrat de services professionnels conclu avec la corporation par lui-même, un membre de sa famille, une personne morale, une société ou une entreprise dans laquelle il a des intérêts pécuniaires.

2. L'identification de situations de conflits d'intérêts

Le membre du conseil d'administration doit :

- 2.1 Éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions spécifiques de façon objective, rigoureuse et indépendante;
- 2.2 Déclarer toute situation et s'abstenir de participer aux délibérations et décisions sur l'objet en cause lorsqu'une atteinte à son objectivité, à la rigueur de son jugement ou à son indépendance pourrait résulter notamment des relations personnelles, familiales, sociales, professionnelles ou d'affaires, de toute communication publique d'une idée ou d'une opinion ou de toute manifestation d'hostilité ou de favoritisme;

- 2.3 Prévenir tout conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir utilement ses fonctions;
- 2.4 S'abstenir de toute activité incompatible avec l'exercice de ses fonctions au sein du conseil d'administration;
- 2.5 Sauvegarder en tout temps son indépendance et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, un membre du conseil d'administration :
 - est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux ou que son jugement et sa volonté envers le conseil peuvent en être défavorablement affectés;
 - n'est pas indépendant comme membre du conseil pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel;

Le membre du conseil d'administration ne doit pas :

- 2.6 Tirer profit de sa fonction pour tenter d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui lorsqu'il sait ou s'il est évident que tel avantage va à l'encontre de l'intérêt de la corporation, de ses membres ou de ses travailleurs;
- 2.7 Accepter un avantage de qui que ce soit alors qu'il sait ou qu'il est évident que cet avantage lui est consenti dans le but d'influencer sa décision;
- 2.8 Faire usage de renseignements de nature confidentielle ou de documents confidentiels en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou pour autrui;
- 2.9 Confondre les biens de la corporation avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens matériels ou pécuniaires de la corporation, à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par une résolution expresse des administrateurs

3. Pratiques interdites reliées à la rémunération

Le membre du conseil d'administration ne doit pas :

- 3.1 Solliciter, accepter ou exiger d'une personne pour son intérêt, directement ou indirectement, un don, un legs, une récompense, une commission, une ristourne, un rabais, un prêt ou avance de fonds, une remise de dette, une faveur ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son impartialité, son jugement ou sa loyauté;
- 3.2 Verser, offrir de verser ou s'engager à offrir à une personne un don, un legs, une récompense, une commission, une ristourne, un rabais, un prêt ou avance de fonds, une remise de dette, une faveur ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre l'impartialité de cette personne dans l'exercice de ses fonctions.

4 Les devoirs et les obligations de l'après-mandat

Le membre du conseil d'administration doit :

- 4.1 Après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité de tout renseignement, débat, échange et discussion de quelque nature que ce soit dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions au sein du conseil;
- 4.2 Témoigner de respect envers la corporation et son conseil d'administration.

RÉGIME DE SANCTIONS

1. Tout manquement ou omission concernant un devoir ou une norme prévue par le présent code constitue un acte dérogatoire et peut entraîner l'imposition d'une sanction;
2. Toute personne qui est d'avis qu'un administrateur a pu contrevenir à la loi, aux règlements ou au présent code d'éthique et de déontologie en saisit le président du conseil d'administration ou, s'il s'agit de ce dernier, le vice-président du conseil d'administration;
3. Dans les dix jours, le président, ou le vice-président selon le cas, désigne des personnes chargées de faire enquête relativement à la situation ou aux allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie. Le vérificateur de la corporation est généralement la personne désignée pour mener cette enquête;
4. Le membre du conseil d'administration qui est informé qu'une enquête est tenue à son sujet ne doit pas communiquer avec la personne qui a demandé la tenue de l'enquête;
5. Les personnes désignées doivent adresser un rapport au président, ou au vice-président selon le cas, du conseil d'administration;
6. Le président, ou le vice-président selon le cas, en tenant compte des informations reçues et du rapport d'enquête le cas échéant, doit constituer un comité formé de trois administrateurs qu'il désigne;
7. Le comité notifie à l'administrateur les manquements reprochés et la référence aux dispositions législatives ou réglementaires ou à celles du code d'éthique et de déontologie. La notification informe l'administrateur qu'il peut, dans les trente jours, fournir par écrit ses observations au comité et, sur demande, être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés;
8. Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi, aux règlements ou au présent code d'éthique et de déontologie, le comité recommande aux membres du conseil d'administration d'imposer une sanction à l'administrateur concerné;
9. La sanction peut consister en une réprimande, une suspension, une révocation, une déchéance de charge ou tout autre sanction jugée appropriée, selon la gravité et la nature de la dérogation;
10. Toute sanction doit être communiquée par écrit au membre du conseil d'administration concerné.

ENQUÊTE ET IMMUNITÉ

1. Ne peuvent être poursuivies en justice en raison d'actes accomplis de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions les personnes qui effectuent une enquête ainsi que celles chargées de déterminer et d'imposer les sanctions;
2. Les personnes qui effectuent les enquêtes ainsi que celles chargées de déterminer et d'imposer les sanctions sont tenues de faire l'affirmation solennelle selon la formule contenue à l'annexe «A» du présent code.

LA PUBLICITÉ DU CODE

1. La corporation doit diffuser le présent code d'éthique et de déontologie à tous les membres du conseil d'administration;
2. Le rapport annuel de la corporation doit faire état :
 - a) Du code de déontologie;
 - b) Du nombre et de la nature des signalements reçus;
 - c) Du nombre de cas traités, de leur suivi et de leur décision;
 - d) Des noms des administrateurs ayant fait l'objet d'une sanction par l'application du présent code;
3. Les administrateurs s'engagent à se conformer au présent code d'éthique et de déontologie en signant l'engagement personnel contenu à l'annexe «B».

REMERCIEMENTS :

- Merci aux administrateurs (2004-2005) du CREGÎM pour le soutien et la confiance que vous avez manifestée envers votre équipe de travail.